

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 19 Septembre 2019

Approbation compte rendu du 13/08/2019 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Olivier Fournier

### **Echange entre les propriétaires de la ferme du Breuil du Bourdet, Mr Ménard et Mme Rouxel et le Conseil Municipal au sujet de l'achat / vente des parcelles et du chemin rural au Breuil du Bourdet**

Mr le Maire explique au conseil qu'il a demandé à Mr Ménard et Mme Rouxel de venir au Conseil Municipal suite à l'annulation, à leur demande, du RDV avec le géomètre.

Mr Ménard signifie au conseil que le dossier traîne, qu'il n'y a aucun accord sur les conditions suspensives émises sur l'achat des parcelles par la Commune de Saint Geniès, à savoir le goudronnage de leur futur accès, l'apposition de panneaux « Interdiction de stationner », « Voie sans issue » et l'indication du lieudit.

Mr le Maire rétorque que lors d'échanges de courriers, il a bien été noté que ces conditions seraient remplies. Il informe aussi les propriétaires que des devis de goudronnage ont même été demandés.

Mme Rouxel rappelle à Mr le Maire qu'il n'avait obtenu aucune autorisation de leur part pour se rendre faire les métrés sur leurs parcelles.

Mr Lespinasse, conseiller municipal, demande à ce que cet échange s'arrête car non constructif. Il informe le conseil que d'autres chemins ruraux existent et qu'il faudrait peut-être chercher une solution de ce côté-là plutôt que de réaliser cet achat / vente.

Mr Ménard et Mme Rouxel dénoncent également l'obligation d'implanter des bornes de la parcelle qui remplacera le chemin rural ( demande de Mr le Maire pour éviter tout conflit).

Mr Ménard et Mme Rouxel quittent la salle et attendent la conclusion du Conseil Municipal.

### **01 – Le Breuil du Bourdet – achat vente parcelles et chemin**

Vu la délibération n°07 du 09 Août 2018 autorisant Mr le Maire à signer :

- l'achat de la parcelle ZI 131 et d'une partie de la parcelle ZI 89, dans la continuité de la parcelle 131 jusqu'à l'angle des parcelles ZI 104, 105 et 89 avec Mr Sébastien Ménard.
- la vente du chemin rural desservant la propriété du Breuil du Bourdet de l'angle formé par les parcelles ZI 58 et 59 jusqu'à celui formé par les parcelles ZI 92 et 93 à Mr Sébastien Ménard

et fixant les conditions de cette transaction,

Mr le Maire explique au conseil que Mr Ménard a annulé le rendez-vous avec le géomètre pour le bornage des potentielles parcelles achetées par la commune.

Après avoir tenté une médiation ce jour en présence du conseil municipal, et en ajoutant que le Conseil Municipal a toujours été favorable à toutes les demandes de Mr Ménard dans le cadre de cet achat / vente ( à savoir le goudronnage de leur futur accès devenu public, l'apposition d'un panneau voie sans issue et d'un panneau défense de stationner), Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- DEMANDE l'arrêt des transactions entre Mr Ménard et la commune de Saint Geniès,
- DEMANDE à Mr le Maire de convoquer l'ensemble des riverains ne pouvant accéder à leurs parcelles pour des travaux forestiers afin de trouver une autre solution.

### **02 – Assainissement collectif – rapport qualité du service 2018**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif sur la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation et valide le contenu du rapport.

### **03 – Ecole – reversement repas riz**

Mr le Maire explique au conseil municipal que l'Ecole de Saint Geniès a un partenariat depuis plusieurs années avec l'Association Djoatina. Cet organisme humanitaire est en relation avec plusieurs villages du Burkina Faso.

L'école organise un repas « riz » au mois de Juin dont 2€ sur les 2.30€ sont reversés au profit de cette association pour l'achat de matériel pour une école du Burkina qui correspond avec St Geniès.

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil de reverser la somme de 2€ par enfant ayant déjeuné à la cantine ce jour-là à la coopérative scolaire de St Geniès pour le soutien à l'association Djoatina.

### **04 – Participations d'Archignac et de Paulin aux dépenses de l'école – année scolaire 2017/2018**

Monsieur le Maire indique que, pour l'année scolaire 2017/2018, les dépenses de fonctionnement de l'école se sont élevées à 742.61 € par enfant.

Il précise que 21 élèves sont domiciliés sur la Commune d'Archignac et 4 élèves sur la Commune de Paulin.

Le conseil municipal, après délibération, sollicite le versement des participations suivantes :

- Archignac : 14 852.20 €
- Paulin : 2 227.83 €.

### **05 – Ordures ménagères – signature convention groupement de commande**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable en matière de marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 Juillet 2015 et notamment l'article 28, relatif aux groupements de commandes,

Considérant que la commune de Saint Geniès souhaite réaliser des espaces de pré-collecte des déchets pour y installer des bornes aériennes, semi-enterrées ou enterrées,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le Sictom du Périgord Noir et les communes s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour réaliser ces espaces de pré-collecte des déchets,

Considérant que le groupement est constitué pour la durée nécessaire à ces travaux sur l'ensemble du syndicat, avec un maximum de 10 ans,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le Sictom du Périgord Noir sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour les communes au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Mr le Maire, et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune de SAINT GENIES au groupement de commande pour réaliser des espaces de pré-collecte des déchets afin d'y installer des bornes aériennes, semi-enterrées ou enterrées,
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Mr le Président du SICTOM du Périgord Noir à effectuer les consultations auprès des entreprises, et de réaliser par la suite la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de génie civil définis par convention avec les communes membres du groupement,
- De désigner Mr Lajugie Michel en qualité de membre du groupement et représentant la commune.

### **06 – Vente d'une partie de la parcelle AW 568 – La Gournerie**

Mr le Maire présente au conseil la demande de Mr Boisset et de Mme Rollet, propriétaires au lotissement de la Gournerie, souhaitant acquérir une partie du délaissé communal à l'entrée du lotissement contre leur parcelle.

Mr le Maire rappelle au conseil que cette parcelle accueille le transformateur électrique et qu'elle ne pourra donc pas être vendue en totalité et il demande au conseil de se prononcer sur le prix proposé qui est de 5€ le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Maire à effectuer cette vente
- VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 5€ le m<sup>2</sup>
- DEMANDE aux acheteurs de prendre en charge les frais de géomètre pour la division parcellaire,
- DECIDE de conclure cet acte en la forme administrative
- NOMME Alain Dalix, 1<sup>er</sup> adjoint, en tant que représentant de la Commune pour la signature de cet acte en la forme administrative.
- AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cet achat et à payer les frais de géomètre.

## **07 – Aménagement et extension du cabinet médical – demande subvention Conseil Départemental de la Dordogne**

Vu la délibération n°2 du 16 Mai 2019 validant l'avant-projet définitif chiffré, présenté par Mr Grassi, Maître d'œuvre,

Mr le Maire propose au conseil de demander une subvention pour ce projet au Conseil Départemental de la Dordogne par le biais des Contrats de Projets Communaux et Territoriaux (porté par la Communauté de communes du Pays de Fénelon) et expose le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	158 358.87€	Conseil départemental (CPC et CPT)	64 450€
Maitrise d'œuvre et frais annexes	19 000€	Autofinancement	112 908.87€
<b>TOTAL dépenses HT</b>	<b>177 358.87€</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>177 358.87€</b>

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne pour ce projet comme établi ci-dessus.

## **08 – Budget principal – Décision modificative**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget Principal, liée au remboursement des frais de la compétence urbanisme à la Communauté de communes du Pays de Fénelon :

Inv D – 13241 – subventions d'investissement + 492€

Inv D – 020 – Dépenses imprévues - 492€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

## **09 – Logements de la Gare – lancement marché de maîtrise d'œuvre**

Vu la délibération n° 10 du 13 décembre 2018 autorisant Mr le Maire à déposer une demande de subvention DETR pour le projet de création de 4 logements dans l'ancienne Gare,

Le bâtiment ayant été acheté par l'EPF en lieu et place de la commune,

Mr le Maire propose au conseil de lancer le projet et recruter un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mr le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre via la plateforme dématérialisée des marchés publics de Dordogne.

## **10 – Motion sur la réorganisation des services des finances publiques**

Après la présentation du projet de réorganisation des services des finances publiques en Dordogne par Mr le Maire, le conseil municipal,

Considérant que :

- Ce projet découle d'une décision unilatérale entre le ministère de l'action et des comptes publics, sans concertation préalable avec les élus et leurs associations représentatives, visant à concentrer et dématérialiser les tâches non visibles pour gagner en efficacité mais également et surtout permettre à l'Etat de réaliser des gains de productivité et donc d'économies financières.

- Pour ce faire, le projet propose la fermeture, en Dordogne, de 12 trésoreries sur 17 restant à ce jour, et l'établissement à la place de 5 structures territoriales sous l'appellation « Services de gestion comptable » entérinant, de ce fait, définitivement la séparation des missions de gestion et de conseil remplies jusqu'ici de manière efficace par les comptables publics.
- On nous annonce la mise en place d'un accueil physique des contribuables dans chaque Maison de Service au Public existante ou bien dans les futures Maisons France services mais nous nous interrogeons sur les modalités de financement de ces structures nouvelles mais également des agents d'accueil dont nous ne voudrions pas qu'elles reposent, à terme, sur les seules collectivités locales.

Ce faisant, les élus du Conseil Municipal rappelant les liens historiques entre les collectivités locales et les services des finances publiques qui, au cours des décennies, ont assuré la sécurité et la garantie d'une gestion financière de grande qualité :

- Constatent que les actions de conseil, de suivi, d'accompagnement des élus se sont dégradées régulièrement ces dernières années, non du fait d'un manque de compétences des agents mais d'un appauvrissement des ressources humaines des trésoreries,
- Expriment une forte inquiétude face à une nouvelle réduction des effectifs de la DDFip et de ses incidences sur le service public,
- S'interrogent sur les conséquences de la séparation des missions comptables et de conseils que sur la capacité des agents à assurer l'ensemble de ces missions dans un contexte nouveau
  - Considèrent qu'à moyen terme, la pérennité du binôme ordonnateur/comptable est menacée avec pour conséquences un affaiblissement de la sécurisation de la gestion financière et une responsabilité accrue des mairies en ce domaine risquant de rebuter encore davantage les vocations à être, dans l'avenir, maire ou élu municipal,
  - Redoutent fortement que l'on se dirige vers une privatisation de l'accompagnement de la gestion financière des collectivités, ce qui se traduirait une nouvelle fois par un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités, bien plus qu'une économie réelle pour ces dernières et leurs contribuables,

Les élus du Conseil Municipal demandant donc :

- La concertation voulue par le Ministère avec les élus en soit véritablement une et que, par conséquent, elle prenne effectivement en compte les doléances exprimées par les élus sur le terrain,
- Les missions de conseils et de gestion ne soient pas systématiquement séparées arguant du fait que, bien que l'on nous déclare que les conseillers aux collectivités qui devront se partager un vaste territoire seront efficaces et réactifs, c'est encore en proximité et avec une ou un trésorier local que l'on garantira la qualité de la gestion financière des collectivités locales,
- Le lien Ordonnateur / comptable reste le fondement de la gestion publique et que les moyens soient alloués à la DDFip afin de pouvoir assurer efficacement et de manière pérenne cette mission essentielle,
- Des clarifications soient apportées aux collectivités quant à la hauteur de leur participation dans le temps aussi bien pour la prise en charge financière de l'accueil des contribuables en MSAP ou en Maison France Service que pour le fonctionnement de ces nouvelles structures,
- Que l'association des Maires de France se fasse porte-parole des inquiétudes et des revendications des Maires de Dordogne en ce qui concerne cette réforme qui n'en est qu'à son début.

## QUESTIONS DIVERSES

- Marché de Noël : fixé au Dimanche 15 Décembre 2019 de 8h à 13h
- Demandes marché :
  - o Mme Mande (produits à base de truffe) pour le marché de Noël : oui
  - o Mr Jarnolle (gaufres) : Non à l'unanimité car existe déjà sur le marché
  - o Mr Fraisse : non pour le dimanche et pour le mercredi : demande à renouveler à partir d'Avril
- Budget Participatif Départemental : discussion pour déposer un dossier pour le jardin de la salle de l'amitié par l'Association de Sauvegarde du patrimoine
- Relance des travaux sur l'adressage
- Achat maison Thouron